

Mettre en place les nouveaux services autonomie à domicile

Module 1 : cadre légal et enjeux

Le secteur de l'aide à domicile n'a cessé de se transformer depuis une vingtaine d'années. L'évolution de son cadre réglementaire force la professionnalisation et assoit l'inscription de ces services dans des missions de premier recours du secteur médico-social. Ses prérogatives se sont étoffées : savoir repérer et accompagner la fragilité, prendre en compte et soutenir les aidants, s'impliquer dans une coordination partenariale de territoire, etc.

Les SAAD et plus encore, les SSIAD sont voués à disparaître en tant que tels pour laisser place aux Services Autonomie (SAD) dès 2025 : des services intégrés capables de répondre à la fois aux besoins d'accompagnement social et de soins. Au-delà des logiques de financement et de fonctionnement différents, des problématiques de montages administratifs et de découpages territoriaux (et des enjeux politiques qui y sont liés), la mise en place des SAD vient de nouveau bousculer les pratiques et stratégies des dirigeants.

Cette formation reprendra l'ensemble des nouveautés législatives afin d'actualiser vos connaissances et vous aider à adapter vos compétences et organisation aux enjeux de l'évolution du secteur de l'aide à domicile.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Actualiser ses connaissances de la réforme des services à domicile et identifier les enjeux
Envisager les options de construction administrative
Evaluer la situation de son service au regard des nouveaux cadres légaux
S'approprier les étapes de la construction d'un SAD (selon son point de départ et ses objectifs)
Maîtriser les notions de service intégré et sa mise en place : légalité et nouvelles missions, organisation de son service et accompagnement de ses équipes, partenariats et conventionnements

PUBLIC CONCERNE

Responsables et dirigeants d'un service à domicile, élus CCAS/CIAS ou associatifs, gestionnaires impliqués dans le pilotage et la gestion de service(s) à domicile.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Intro : Tour de table sur l'état des connaissances et des questions de chacun en matière de mise en place des futurs SAD.

I – Les aspects technique de la réforme


Lecture croisée et expliquée de tous les textes législatifs actualisés à la date de la formation : mettre tous les participants au même niveau de connaissance et lever les confusions.

Possibilité de focus sur les modalités de regroupements envisageables et envisagés.

II – Le large contexte politique dans lequel s'inscrit la réforme

De la loi 2002-2 au SPDA en passant par la création du 5^{ème} risque, prendre de la hauteur et identifier les enjeux comme les attendus.

III – Les notions-clés de la réforme

	Maîtriser les notions de service intégré, de logique de parcours, de coordination... et d'autres qui relèvent des nouvelles missions inscrites dans le cahier des charges des SAD.
	<u>Clôture/évaluation de la session</u>
METHODES PEDAGOGIQUES	Démarche collaborative et mobilisation de l'intelligence collective Focus techniques sur des aspects juridiques/légaux Quizz, exercices et ateliers Echanges et retours d'expériences
MODALITES D'EVALUATION	Avant et pendant : les tours de table, les ateliers de validation et d'application, et le quizz de la fin Après : débriefing à chaud (feuille de route + les nouvelles questions se posent), questionnaire à froid à 3 semaines/1 mois
PREREQUIS	Être sensibilisé et/ou acculturé au fonctionnement d'un service à domicile et à la politique sociale du secteur. Être en poste de responsable, de dirigeant ou d'élus au sein d'un SAAD, d'un SSIAD et/ou d'un SPASAD
SUPPORTS DE FORMATION	Exposés par diaporama Propositions d'outils à adapter ou à transformer Courtes vidéos Etudes de cas (si possibles apportés par les participants) Exercices collectifs (construction d'outils, de processus, de prospective...) Partage de lectures et de références
DUREE	2 jours
TARIF	300 €/personne pour les deux jours (tarifs dégressifs si plusieurs personnes d'une même structure)
LES + DE CETTE FORMATION	Atmosphère détendue et conviviale, favorisant la liberté d'expression (y compris de poser des questions que l'on n'oserait pas poser ailleurs). La formatrice garantit le non-jugement et l'esprit collaboratif. Le rythme comme le contenu s'adaptent aux besoins et là où en sont les membres du groupe.
ACCESSIBILITE	En situation de handicap ? Pensez à nous contacter pour préparer votre accueil.
DELAI D'ACCES / REACTIVITE	0 mois
INTERVENANTE	Anne-Sophie HOSKING, formatrice et consultante dans le secteur social et médico-social depuis 14 ans, ancienne directrice de SAAD.
EN SAVOIR PLUS	 Anne-sophie.hosking@outlook.com